

L'assurance de transport maritime protège à la fois le fret maritime et le fret aérien et peut aussi couvrir le transport terrestre correspondant, dont il y a trois types principaux :

- *Franc d'avaries particulières (FAP)* : c'est le type de garantie le plus restreint. Les pertes totales sont couvertes, aussi bien que les pertes partielles en mer si le navire coule, brûle ou échoue.
- *Avec avaries* : ce type offre une plus grande protection pour les pertes partielles en mer.
- *Tous risques* : ce type est le plus complet, assurant une protection en cas de toute perte physique ou dommage provenant de causes externes.

Dans le domaine du transport international, il est important de se rappeler que lorsque les documents transférant les titres sont remis à l'acheteur étranger, vous n'êtes plus responsable des produits.